DÉPARTEMENT de la GUADELOUPE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Envoyé en préfecture le 15/10/2025

Reçu en préfecture le 15/10/2025

Publié le 17/10/2025

Berger Levrault

ID: 971-219711330-20251009-202541CM-DE

COMMUNE DE VIEUX-FORT



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Session ordinaire du 09 octobre 2025

ou extraordinaire du

Numéro d'inscription au registre

Numéro de la délibération

2025-41

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf du mois d'octobre, à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de VIEUX-FORT, assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ANDRÉ Héric, Maire

(1)

Présents: MM. (1) ANDRÉ Héric, BOURGEOIS Gladys, DELANNAY-MALESPINE Rosie, MICHINEAU Magloire, TALBOT Rudia, BOURGEOIS Charles, MONTHOUEL Claudine, RÉNIA-BOURGEOIS Kessy, CASTELNEAU Carole, RÉNIA-DELANNAY Marlène, PLANTIER Rolland, DAVID SAMUEL Linda

 Noms et prénoms.
 Copier ici l'exposé du Maire et la délibération du Conseil, tels qu'ils résultent du procès-verbal de la séance

Excusés: MM. (1) RENIA Anselme (Procuration donnée à Madame MONTHOUEL Claudine), RÉNIA Olivier (Procuration donnée à Madame RÉNIA-BOURGEOIS Kessy), CARRIÈRE Ruddy, MARCIN Jennifer (Procuration donnée à Madame DAVID SAMUEL Linda)

Délibération affichée

Absents: MM. (1), GÉLARD Didier, BOURGEOIS Dylan, DELANNAY Célia,

Le **17/10/2025**A VIEUX-FORT

Le 09 octobre 2025

Le Maire,



Approuvé:

Α

Le

Le Préfet.

OBJET : Attribution d'une aide financière exceptionnelle pour faire face aux frais liés au décès de Madame MENDER Henriette épouse ANBRAISSE

(2) Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande d'aide formulée par Madame MENDER Sylvie domicilié à 8, rue du Béarn, 76290 MONTIVILLIERS pour faire face aux nombreux frais subis à la suite du décès de sa mère Madame MENDER Henriette.

Il rappelle la délibération n°2025-04 du conseil municipal réuni en session ordinaire le 14 avril 2025, adoptant le Budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune de VIEUX-FORT et la délibération n°2025-37 du 09 octobre 2025 adoptant la décision modificative n°1 au Budget de l'exercice 2025.

Les crédits sont disponibles au chapitre 65, article 65138 Autres secours.

Il propose aux membres du conseil municipal d'attribuer une aide financière exceptionnelle d'un montant de Sept cents euros (700,00 €) à Madame MENDER Sylvie pour faire face aux frais subis à la suite du décès de sa mère Madame MENDER Henriette.

Il invite le conseil à bien vouloir en délibérer.



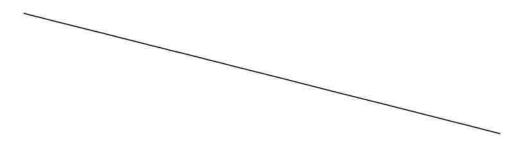
ID: 971-219711330-20251009-202541CM-DE

Le Conseil municipal,

Ouï l'exposé du Maire, après délibération, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE:

- 1°) D'ATTRIBUER une aide financière exceptionnelle d'un montant de Sept cents euros (700,00 €) à Madame MENDER Sylvie pour faire face aux frais subis à la suite du décès de sa mère Madame MENDER Henriette.
- 2°) DE DONNER tout pouvoir au Maire pour l'exécution de cette décision.
- 3°) DE COMMUNIQUER la présente délibération, partout où besoin sera.



Ont signé au registre tous les membres présents, à l'exception de MM.

Pour expédition conforme : Le Maire,



Héric ANDRÉ. /

N.B : Tout recours contre la présente délibération doit être adressé au tribunal administratif de BASSE-TERRE dans un délai de 2 mois à compter de la date à laquelle elle est rendue exécutoire.

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication, affichage ou à leur notification aux intéressés, ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans le Département ou à son délégué dans l'arrondissement. (art.L.2131-1 du CGCT